CHARTE ÉDITORIALE

desPresses de l’Ifpo

1. Processus éditorial
2. Instructions pour la rédaction

**1.1 Processus éditorial (1) : Soumettre un manuscrit**

L’auteur souhaitant publier à l’Institut français du Proche-Orient doit envoyer au responsable des Presses de l’Ifpo ([n.meouchy@ifporient.org](mailto:n.meouchy@ifporient.org)), qui transmettra au directeur scientifique et/ou de collection ou de revue la version électronique des documents suivants :

1. Pour les articles :

* le texte de l’article aux formats doc et pdf ;
* la liste des légendes des figures et/ou des planches, dans un (des) fichier(s) séparé(s) ;
* les illustrations au format tif ou eps ;
* le résumé de l’article (1000 signes maximum, espaces non compris), en français, en anglais et en arabe ;
* la biographie de l’auteur (150 signes maximum), en français, en anglais et en arabe.

2. Pour les monographies et les ouvrages collectifs :

* les textes des différents chapitres ou articles (un fichier chacun) aux formats doc et pdf ; pour les éditions bilingues, le texte français et le texte arabe doivent être enregistrés dans des fichiers séparés ;
* la liste des légendes des figures et/ou des planches, dans un (des) fichier(s) séparé(s) ;
* les illustrations au format tif ou eps ;
* les entrées du ou des index (un fichier par index) ;
* le résumé du livre (1500 signes maximum, espaces non compris) ou des articles (1000 signes maximum, espaces non compris), en français, en anglais et en arabe ;
* la biographie du ou des auteurs (150 signes maximum par auteur), en français, en anglais et en arabe.

Les fichiers lourds (illustrations notamment) pourront être envoyés via des plateformes de téléchargement comme Dropbox ou Yousendit.

Si nécessaire, l’auteur fournira la copie des autorisations de reproduction d’illustrations déjà publiées ou de documents inédits.

Délai d’envoi des manuscrits :

* + Pour les monographies et ouvrages collectifs, l’envoi de manuscrits n’est soumis à aucun calendrier particulier.
  + Pour les revues, l’auteur se réfèrera aux délais indiqués dans les appels à candidature publiés sur le site de l’Ifpo (ifporient.org).

**1.2. Processus éditorial (2) : Procédure de traitement du manuscrit**

1. La qualité du manuscrit et sa conformité aux exigences scientifiques et éditoriales des publications de l’Institut sont évaluées par deux spécialistes choisis, en fonction du sujet, de préférence parmi les membres du **comité de lecture** :
   1. de la *Bibliothèque archéologique et historique* (BAH), qui est aussi celui de la revue *Syria*;
   2. des Études arabes, médiévales et modernes, qui est aussi celui du *Bulletin d’études orientales*;
   3. ou des Études contemporaines.

La procédure est totalement anonyme. Les deux rapporteurs émettent l’un ou l’autre des quatre avis suivants, qui est ensuite communiqué à l’auteur :

1. Accepté moyennant des corrections mineures de forme
2. Accepté moyennant des corrections mineures de fond
3. Accepté moyennant des corrections majeures de fond (nouveau rapport nécessaire)
4. Refusé

Dans tous les cas, l’avis est motivé et accompagné d’un formulaire détaillé d’évaluation du manuscrit rempli par les deux rapporteurs.

1. **Si le manuscrit est accepté**, l’auteur apporte les modifications demandées et renvoie l’ensemble du dossier au directeur scientifique et/ou de collection ou de revue.
2. Le directeur scientifique et/ou de collection ou de revue s’assure que les éventuelles modifications ont bien été apportées et livre le dossier complet au service des Presses de l’Ifpo. Un calendrier est alors établi pour la mise en œuvre matérielle de la publication de l’ouvrage.
3. **L’auteur reçoit un jeu d’épreuves mises en page**, illustrations incorporées. Il les corrige en veillant à :
   1. écrire les corrections de la façon la plus lisible possible ;
   2. compléter les renvois internes avec les numéros des pages de la pagination provisoire ;
   3. vérifier la reproduction des illustrations et le texte des légendes ;
   4. renvoyer après correction, dans un délai n’excédant pas six semaines, les épreuves corrigées au directeur scientifique et/ou de collection.

Il est prié d’éviter de :

* 1. demander des corrections d’auteur qui, par principe, ne doivent concerner que des compléments de bibliographie prenant en compte des publications parues après la date de remise du manuscrit. Si un nouveau développement est nécessaire, il est préférable de rédiger un *addendum* qui ne remette pas en cause la mise en page ;
  2. rajouter ou enlever des notes ;
  3. modifier la maquette des figures, sauf pour intervertir des figures de mêmes dimensions sans changer la mise en page, ou des pages entières en corrigeant la pagination provisoire en conséquence.

1. Une fois reportées les corrections de l’auteur, **les modalités de relecture sont fonction du type de publication** (papier, électronique ou mixte).
2. **Un dernier jeu d’épreuves** est envoyé à l’auteur, lequel vérifie que ses corrections ont bien été reportées et que celles qui ne sont pas de son fait (relecteur tiers) lui conviennent, et complète les index. Ceci fait, il renvoie rapidement ce dernier jeu d’épreuves en donnant son accord pour l’impression.

**1.3. Processus éditorial (3) : Exemplaires d’auteur et fichiers pdf**

1. Articles (*Syria*, *Bulletin d’études orientales*, actes de colloques, ouvrages collectifs) :
   1. L’Institut français du Proche-Orient offre à l’auteur d’un article :
   * un fichier contenant la version finale de son article au format pdf. Le dépôt de ce fichier « éditeur » sur des archives ouvertes est soumis à un embargo de deux ans à compter de la parution de la revue (pour plus d’informations, voir <http://www.ifporient.org/node/1035>) ;
   * un exemplaire imprimé du numéro de la revue dans laquelle son article a été publié.
   1. Lors du renvoi des premières épreuves, les auteurs indiqueront l’adresse électronique à laquelle ils souhaitent que ces fichiers leur soient envoyés.
2. Monographies, direction d’actes de colloques et d’ouvrages collectifs :
   1. L’auteur ou l’éditeur scientifique de l’ouvrage a droit à 20 exemplaires (à partager entre les auteurs s’ils sont plusieurs) et au fichier pdf de l’ouvrage.
   2. 5 exemplaires lui sont envoyés directement à la parution de l’ouvrage. Ils sont à partager entre les auteurs s’ils sont plusieurs.
   3. Les 15 exemplaires restants sont à la disposition de l’auteur (des auteurs) aux Presses de l’Ifpo et servent à assurer ses hommages et son service de presse.
   4. L’auteur fera parvenir aux Presses de l’Ifpo la liste des hommages et du service de presse qu’il désire voir assurer.
   5. Dans le cas où les 15 exemplaires n’auraient pas tous été distribués, l’auteur informera les Presses de l’Ifpo s’il souhaite récupérer les exemplaires restants ou les laisser en dépôt jusqu’à rupture du stock.

**2.1. Instructions pour la rédaction (1) : Présentation du texte**

1. L’auteur ne procèdera à aucune mise en forme particulière de son texte, ce qui facilitera le travail de correction et de mise en page. Il évitera notamment les tabulations, les espaces multiples, les sauts de pages et les lignes vides. Il prendra par contre soin de bien distinguer les différents niveaux des titres et de fournir la table des matières.
2. Dans tous les cas, l’auteur utilisera une **police unicode** et évitera les panachages de polices.
3. Texte français et autres alphabets latins : polices **Times New Roman** ou **Gentium** 12 points. Interligne 1,5. Les notes dans la même police que le texte, 10 points. La police Gentium peut être téléchargée à l’adresse suivante :

<http://scripts.sil.org/Gentium>

1. Translittération des langues à caractères non latins : police **Gentium** qui contient tous les symboles nécessaires pour translittérer l’arabe (sur la translittération, voir section VI).
2. Texte arabe : **Times New Roman** 16 points. Interligne 1,5. Les notes, dans la même police que le texte, 14 points.
3. Autres alphabets (grec, hébreu, autres langues sémitiques) : **Times New Roman**, 12 points. Interligne 1,5. Les notes dans la même police que le texte, 10 points. Pour le grec, l’auteur peut aussi employer la police **Ifao grec unicode** qui peut être téléchargée à l’adresse suivante :

<http://www.ifao.egnet.net/publications/outils/polices> ;

et pour le syriaque, une des polices **Meltho** (ou **Bet Mardutho Syriac Font**), qui peut être téléchargée gratuitement à l’adresse suivante :

<http://www.bethmardutho.org/index.php/download/fonts.html>

**2.2. Instructions pour la rédaction (2) : Règles typographiques**

**Pour les textes en langue française**, les règles typographiques des publications de l’Institut sont celles en usage à l’Imprimerie nationale (*Lexique des règles typographiques en usage à l’Imprimerie Nationale*). L’auteur prendra notamment bien soin de respecter les règles suivantes, qu’il n’est pas inutile de rappeler :

1. *Les majuscules accentuées* : elles doivent être accentuées comme si elles étaient composées en bas de casse. On écrira ainsi É, À, È, Â, etc.
2. *Les citations* : elles sont entre guillemets français, ou chevrons («…»), et en caractères normaux. Si elles excèdent deux lignes, il convient de les individualiser en créant un paragraphe distinct placé légèrement en retrait (de préférence le même que celui du début des paragraphes) et en employant une taille de police inférieure d’un point à celle du texte.
3. *Les guillemets* se mettent après le point final si la citation constitue une phrase complète ; et avant si la phrase est incomplète, c’est-à-dire si la citation a été ouverte en cours de phrase (ex : Il dit : « Je n’aime pas cela. » / Il dit « qu’il n’aimait pas cela ». / Il dit « qu’il n’aimait pas cela. Cela vous dérange ? » ; dans ce dernier cas, le point d’interrogation est avant les guillemets parce que la seconde phrase, qui commence par « Cela » est complète).
4. *Citation dans la citation*: dans le cas d’une citation dans la citation, les guillemets anglais (“ ”) sont utilisés.
5. *Autres cas d’usage des guillemets* : les mots français employés dans un sens particulier ou les expressions doivent être mis entre guillemets français et non anglais.
6. *Les espaces insécables* : elles sont indispensables après le guillemet ouvrant («) et avant le guillemet fermant (») ; avant deux points (:) ; avant un point-virgule (;) ; après p. pour page (ex : p. 12) ; avant les appels de note (voir point 7 ci-dessous) ; et avant l’abréviation d’une unité de mesure (ex : 5 g ; 300 m).
7. *Notes et appels de note*: elles sont placées en bas de page. Les appels de note sont précédés d’une espace insécable et toujours situés avant la ponctuation (point, virgule, parenthèse, etc.) et avant le guillemet dans une citation.
8. *Renvois et abréviations*: pour renvoyer à une page précédente ou suivante, l’auteur peut indifféremment employer les termes ci-dessus/ci-dessous ou *supra*/*infra*, précédés de « voir », plutôt que « cf. » qui doit uniquement être utilisé dans son sens habituel de « comparez avec » (*confer*). Pour les renvois à un ouvrage ou à un article, il utilisera également « voir ».
9. *Les nombres cardinaux*: l’emploi des lettres et des chiffres pour noter les nombres varie selon le type d’ouvrages et, dans un même ouvrage, selon le contexte. L’auteur s’en tiendra aux règles suivantes (pour les cas non évoqués ici, se reporter au *Lexique des règles typographiques*) :

a. En *chiffres arabes* : les nombres constituant des données quantifiées (ex : la ville comptait 2 782 320 habitants au dernier recensement) ; les dates (sauf les mois), les heures, minutes et secondes, les âges ; les notes, appels de notes, colonnes, paragraphes, pages, vers, versets ; les pourcentages (35 %).

b. En *chiffres romains grandes capitales* : les divisions principales d’un ouvrage (annexes, parties, tomes, volumes, fascicules, planches, illustrations, etc.) ; les numéros dynastiques appliqués à un nom propre de personne (Louis XIV, ʿAbd al-Raḥmān II) ; les régimes politiques (Ve République) et les dynasties (la XXe dynastie).

c. En *chiffres romains petites capitales* : les siècles (xviie siècle) et les divisions secondaires d’un ouvrage (chapitres, strophes, pages de préface, d’avant-propos, d’introduction).

d. En *toutes lettres* : les nombres employés substantivement (les trois quarts), les nombres rencontrés isolément et représentant des quantités simples (la bataille dura deux heures et demie ; il frappa quatre ou cinq fois à la porte ; il a parcouru cinq cents kilomètres ; elle compta dans le ciel quatre-vingt-dix-neuf perdrix), les expressions telles que « les années trente », « les années quatre-vingt-dix ».

1. *Les nombres ordinaux* : lorsqu’ils sont notés en chiffres, ils sont suivis de « er » en exposant pour « premier » (1er, ier, Ier) et d’un « e » en exposant, seul, dans tous les autres cas (2e, iiie, XXIe).
2. Lorsque les dates hégiriennes sont mentionnées, elles doivent être accompagnées de leur équivalent dans le calendrier grégorien, sans jamais être suivies d’un H. pour « de l’Hégire » : Ibn Taymiyya (m. 728/1328). Dans tous les cas, la date hégirienne précède la grégorienne.

**Pour les textes en langue anglaise**, les règles typographiques des publications de l’Institut sont les règles ordinairement en usage chez les éditeurs anglo-saxons (voir, par exemple, le *New Hart’s Rules. The Handbook of Style for Writers and Editors*, Oxford University Press, 2005). Rappelons toutefois les quelques règles suivantes :

1. Il n’y a aucune lettre accentuée en anglais (sauf dans des emprunts au français : it’s a cliché).
2. Les deux points, les points-virgules, le %, les points d’exclamation et d’interrogation suivent immédiatement le mot qui les précède.
3. Les guillemets anglais sont figurés par deux virgules retournées (ʻʻ) pour ouvrir et par deux apostrophes (”) pour fermer. Dans une phrase entre guillemets, on peut utiliser, pour faire ressortir un mot ou marquer une citation de deuxième rang, une virgule retournée (ʻ) pour ouvrir et une apostrophe (’) pour fermer.
4. Les noms des mois, des jours, les adjectifs de nationalité, tous les mots des titres d’ouvrages, excepté les particules, portent toujours une capitale initiale.
5. Dans les nombres, une virgule sépare les tranches de trois chiffres et un point sépare les unités des décimales (1 300 000 se note : 1,300,000 ; et 2,5 se note 2.5).
6. Attention : les appels de notes sont toujours placés avant les guillemets fermants et avant les marques de ponctuation.

**Pour les textes en langue arabe**, les règles sont en grande partie les mêmes que pour les textes en langue française, notamment pour ce qui concerne les citations, les guillemets, les citations dans la citation, les espaces insécables, les notes et appels de notes (voir ci-dessus textes en langue française, points 2, 3, 4, 5, 6 et 7). Nous y ajouterons les règles suivantes concernant la notation des nombres :

1. Les nombres cardinaux :
   1. Sont notés en chiffres indiens (١,٢,٣, …) les nombres constituant des données quantifiées, les dates (sauf les mois), les notes, appels de notes, colonnes, paragraphes, pages, vers, versets et pourcentages.
   2. Dans les nombres de plus de trois chiffres, une virgule sépare les tranches de trois chiffres et un point sépare les unités des décimales (1 300 000 se note : ١,٣٠٠,٠٠٠ ; et 3,1 se note ١.٣ ).
   3. Dans tous les autres cas, ils sont notés en toutes lettres : heures, minutes, secondes (الساعة الثالثة ونصف), âge (وهو في الخمسين من عمره), numéros dynastiques (عبد الرحمن الثاني), régimes politiques (الجمهورية الخامسة), siècles (القرن العشرون), nombres employés substantivement (الأرباع الثلاثة), nombres rencontrés isolément et représentant des quantités simples (دق الباب ثلاث، عد ّت تسع وتسعين قطاة في السماء), expressions comme « les années cinquante » (في الخمسينات).
2. Les nombres ordinaux sont toujours notés en toutes lettres :الأول .
   1. **Instructions pour la rédaction (3) :**

**Translittération des langues à caractères non latins**

1. Les Presses de l’Ifpo demandent aux auteurs de faire usage **d’un système de translittération clair, précis et non ambigu**, dans lequel chaque symbole correspond, dans la langue source, à un caractère et un seul.
2. Pour la translittération de l’arabe, il est demandé de respecter le système ci-dessous (pour le *Bulletin d’études orientales* et la collection PIFD, il est obligatoire ; pour l’archéologie et les études contemporaines, des aménagements sont possibles, voir ci-dessous, section 7) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ʾ | ء | q | ق |
| b | ب | k | ك |
| t | ت | l | ل |
| ṯ | ث | m | م |
| ǧ | ج | n | ن |
| ḥ | ح | h | ه |
| ḫ | خ | w | و |
| d | د | y | ي |
| ḏ | ذ | ä | ى |
| r | ر | a | ــَ |
| z | ز | u | ــُ |
| s | س | i | ــِ |
| š | ش | ā | ـَا |
| ṣ | ص | ū | ــُو |
| ḍ | ض | ī | ــِي |
| ṭ | ط | an | ــًا |
| ẓ | ظ | un | ــٌ |
| ʿ | ع | in | ــٍ |
| ġ | غ | a (finale) /  at (liaison) | ة |
| f | ف |  |  |

Attention :

1. La plupart des clitiques (conjonctions de coordination *wa*-et *fa*- ; prépositions *bi*- et *li*- ; pronom interrogatif (ou vocatif) *ʾa*- ; et pronoms personnels suffixes –*ī*, -*nī*, -*ka*, *-ki*, *-hu*, -*hā, -nā, -kum, -kumā, -kunna, -hum, -humā, -hunna*) sont séparés du mot qu’ils précèdent ou qu’ils suivent par un trait d’union (ex : *wa-bi-qulūbi-him*).
2. L’article est toujours translittéré avec *l-*, que la première lettre du mot qu’il précède soit solaire ou lunaire (*al*-, comme dans *al-kitāb*, *al-daftar* ; ou –*l*- s’il est précédé d’un clitique (ex : *wa-l-bayt*).
3. Lorsqu’ils sont employés au pluriel dans une phrase française, les mots arabes restent au singulier et sont suivis d’un s précédé d’un trait d’union. On dira par exemple : les *madrasa*-s.
4. Dans tous les cas, pour les noms de lieux ou de personnes, l’orthographe française connue, si elle existe, sera employée de préférence : Saladin plutôt que Ṣalāḥ al-Dīn, Palmyre plutôt que Tadmur. L’auteur pourra faire figurer entre parenthèses le nom arabe correspondant en translittération s’il le juge nécessaire : Avicenne (Ibn Sīnā). Ces noms propres ne sont jamais en italiques.
5. Les noms communs arabes qui figurent dans les dictionnaires français (souk, médina, ouléma, cheikh, etc.) seront employés dans leur orthographe française usuelle et sans italiques (ex : je suis allé au souk avec le cheikh).
6. Seule exception : noms propres et noms communs entrés dans l’usage seront translittérés et en italiques s’ils apparaissent dans une citation : « *wa-ntaqala ilä Baġdād maʿa al-šayḫ* ».
7. Tous les autres noms communs seront translittérés et en italiques, qu’ils apparaissent dans le texte ou dans une citation.
8. Pour un ouvrage d’archéologie ou d’études contemporaines, l’auteur peut toutefois opter :

a. pour une **transcription simplifiée** faisant le plus possible abstraction des signes diacritiques, et notant :

- les voyelles longues, par un accent circonflexe (*â*, *û*, *î*)

- le *ṯ* et le *ḏ* par *th* et *dh* respectivement; le *ḫ* par *kh* ; et le *ġ* par *gh*

- la *hamza* en milieu de mot, par une apostrophe normale (ex : *ra’îs*)

- la lettre *ʿayn,* par l’apostrophe inversée (ex : *‘asabiyya*, *ba‘th*)

- les quatre consonnes emphatiques (*ṣ, ḍ, ṭ, ẓ*) et le *ḥ* restent transcrites avec un point sous la lettre.

b. voire pour une transcription faisant également abstraction des voyelles longues des points souscrits pour les quatre emphatiques et le *ḥ*, de la *hamza* médiane et du *ʿayn* (ex : *raïs*, *asabiyya*), ce dernier étant éventuellement rendu par le redoublement du a (*baath*).

Dans les deux cas, l’auteur est tenu de fournir une **liste de correspondances** avec les termes orthographiés en arabe qui pourra, si nécessaire, faire l’objet d’un index.

**2.4. Instructions pour la rédaction (4) :**

**Bibliographie et références bibliographiques**

**L’auteur est tenu de se conformer aux règles ci-dessous** (taille police 11 points ; pour le nom, l’initiale en majuscule et le reste en petites capitales ; pour le prénom, l’initiale en majuscule et le reste en minuscules ; sauf pour les auteurs anciens, dont le nom d’usage est aussi en minuscules, initiales mis à part).

**Si nécessaire, l’auteur prendra soin de distinguer, en deux rubriques distinctes, les sources et les études.**

**Les références complètes de toutes les sources et études citées ou mentionnées, et elles seules, doivent figurer dans la bibliographie.**

1. **Sources**
   1. **Manuscrit**

Nom usuel, nom complet si nécessaire, *Titre,* Ville, Bibliothèque, cote.

Ǧāḥiẓ (al-), ʿAmr b. Baḥr, *Kitāb al-ḥayawān,* Milan, Biblioteca Ambrosiana, ms. arab. B 54.

*Tārīḫ-i ḫānadān-i tīmūriyya*, Patna, Khuda Baksh Oriental Public Library, Pers. 551.

* 1. **Document d’archive**

Nom du centre d’archives et sa localisation, Intitulé du fonds, Numéro d’inventaire ou titre de série, Numéro(s) de carton(s) ou de volume(s).

Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN), Archives des Protectorats et mandats, Fonds Beyrouth, Mandat Syrie-Liban, Inventaires 2 et 9 (Sûreté générale), 5 (cabinet politique), 11 (documentation spéciale), 19 (services spéciaux), 20 (cabinet juridique).

Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères (MAE), Paris, Série E (Syrie-Liban 1922-1929), cartons 410 à 417.

Service historique de la Défense (SHD), Fort de Vincennes, Fonds Syrie-Liban, Série 4H, cartons 58 à 69.

En notes de bas de page, les indications de centre et de fonds seront abrégées tandis que les indications spécifiques au document cité seront détaillées (numéro de folio, nature du document avec date, destinataire et auteur), sauf si une ou toutes ces précisions sont contenues dans le texte :

CADN, inv. 5, carton 592, Capitaine Gennardi, note 224 sur les questions relatives au statut personnel, 24 mai 1934.

MAE, E 412, vol. 482, f. 219-220, dép. Damas, 9/XII/1932, Helleu.

SHD, 4H58, SR, rapport hebdomadaire 11, 18/12/1919, Zone Ouest-Golan.

* 1. **Édition et traduction de source**

Nom d’usage, nom complet de l’auteur, *Titre de l’ouvrage*, éd. et/ou trad. Prénom Nom de l’éditeur scientifique et/ou du traducteur, Ville, Maison d’édition (Collection, sous-collection n°), date, nombre de vol. (si plusieurs volumes).

Ibn ʿAqīl, Bahāʾ al-Dīn ʿAbd Allah, *Šarḥ Ibn ʿAqīl ʿalā Alfiyyat Ibn Mālik*, éd. Ṭaha Muḥammad al-Zaynī, Le Caire, Maṭbaʿat ʿĪsā al-Bābī al-Ḥalabī wa-šurakāʾ, 1966-1967, 4 vol.

Ǧāḥiẓ (al-), ʿAmr b. Baḥr, *Le cadi et la mouche : anthologie du « Livre des animaux »*, trad. Lakhdar Souami, Paris, Sindbad (Bibliothèque arabe, Collection Les Classiques), 1988.

Strabon, *Géographie,* I, 2e partie, Livre II,éd. Germaine Aujac, Paris, Les Belles Lettres, 1969 (Collection des universités de France 95).

Jacques de Vitry, *Histoire orientale*, éd. et trad. Marie-Geneviève Grossel, Paris, 2005 (Traductions des classiques du Moyen Âge 72).

1. **Études**

**2.1. Monographie**

Nom Prénom de l’auteur, date, *Titre de l’ouvrage*, Ville, Maison d’édition (Collection, sous-collection, n°), nombre de vol. (si plusieurs volumes).

Sawaya Ziad,2009, *Histoire de Bérytos et d’Héliopolis d’après leurs monnaies,* Beyrouth, Presses de l’Ifpo (Bibliothèque archéologique et historique 185).

Tillier Mathieu, 2009, *Les cadis d’Iraq et l’État abbasside (132/750-334/945)*, Damas, Presses de l’Ifpo (Publications de l’Institut français de Damas 235).

**2.2. Ouvrage collectif**

Nom Prénom de l’auteur (éd.), date, *Titre de l’ouvrage*, Ville, Maison d’édition (Collection, sous collection n°), nombre de vol. (si plusieurs volumes).

Montgomery James E., 2006 (éd.), *Arabic Theology, Arabic Philosophy, Essays in Celebration of Richard M. Frank*, Louvain, Peeters (Collection Orientalia Lovaniensia Analecta).

**2.3. Article dans un ouvrage collectif (mélanges, actes de colloque, encyclopédie, etc.)**

Nom Prénom de l’auteur, date, « Titre de l’article », in Prénom Nom de l’auteur (éd.), *Titre de l’ouvrage*, Ville, Maison d’édition (Collection, sous collection n°), pages.

Gimaret Daniel, 2006, « Un chapitre inédit de la *Taḏkira* d’Ibn Mattaway sur les illusions d’optique et autres singularités de la vision oculaire », in James E. Montgomery (éd.), *Arabic Theology, Arabic Philosophy, Essays in Celebration of Richard M. Frank*, Louvain, Peeters (Collection Orientalia Lovaniensia Analecta), p. 281-298.

* 1. **Article de périodique**

Nom Prénom de l’auteur, date, « Titre de l’article », *Nom de la revue* numéro/fascicule, (*Titre du volume*), pages.

Benveniste Émile, 1932, « Le mémorial de Zarêr », *Journal asiatique* 220, p. 245-293.

Laoust Henri, 1960, « Le hanbalisme sous les Mamlouks bahrides », *Revue des études islamiques* 28, p. 1-71.

1. **Références électroniques**

**3.1. Ouvrage ou article également disponible en ligne**

Ajouter à la fin : [**En ligne**] http:// adresse web

Desreumaux Alain, 2011 : « Un lectionnaire nestorien des évangiles selon l’ordo de Mossoul, écrit en juin 1706 », *Bulletin d’études orientales* 60, p. 289-313 **[En ligne]** http://beo.revues.org/544 ; DOI : 10.4000/beo.544

Paoli Bruno, 2012 : « Jean Gaulmier le Syrien », *Les Carnets de l’Ifpo. La recherche en train de se faire à l’Institut français du Proche-Orient* (Hypotheses.org), 24 avril 2012. **[En ligne]** <http://ifpo.hypotheses.org/3334>

Chiffoleau Sylvia et Madœuf Anna (éd.), 2005, *Les pèlerinages au Maghreb et au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l’Ifpo, p. 131-163. **[En ligne]** [http://ifpo.revues.org/978](http://ifpo.revues.org/1198)

1. **Classement des publications**
   1. Si la bibliographie comporte plusieurs titres d’un même auteur publiés la même année, l’auteur les différenciera par des lettres minuscules à la suite de la date (ex : Laoust Henri, 1939a, *Essai sur les doctrines sociales et politiques de Taqī d-dīn Aḥmad b. Taimīya*, Le Caire, Institut français d’archéologie orientale ; et Laoust Henri, 1939b, *Contribution à une étude de la méthodologie canonique de Taqī-d-Dīn Aḥmad b. Taimīya*, Le Caire, Institut français d’archéologie orientale).
   2. Dans tous les cas, les ouvrages et articles d’un même auteur doivent être ordonnés du plus ancien au plus récent.
   3. Le classement des ouvrages et articles d’auteurs arabes suit l’ordre alphabétique français et ne tient donc pas compte ni de l’article défini *al-*, ni des diacritiques : t, ṯ et ṭ ne sont pas distingués (tous se trouvent à la lettre t) ; et de même pour d, ḏ et ḍ ; ǧ et ġ ; ḥ, ḫ et h ; s, š et ṣ ; z et ẓ. Enfin, le *ʿayn* n’est pas pris en compte.
2. **Présentation des références dans le texte et dans les notes de bas de page**
   1. Dans une phrase du texte, le nom est en lettres minuscules (sauf la majuscule initiale) et la date est mise entre parenthèses ; ex : comme le dit Balanche (2004), tous les chats ne sont pas gris. Hors phrase, la présentation est la même que dans les notes ; ex : … car tous les chats ne sont pas gris (Balanche 2004, Paoli 2008).
   2. Dans les notes de bas de page, les références se composent uniquement du nom de l’auteur et du titre en italiques pour les sources ; du nom de l’auteur en petites capitales et de la date de publication pour les études (ex : voir Ibn ʿAqīl, *Šarḥ Ibn ʿAqīl ʿalā Alfiyyat Ibn Mālik*, III, p. 157 ; et Balanche 2004, p. 242).
3. **Les mêmes règles s’appliquent à la bibliographie et aux références en langue arabe**, compte tenu du fait que les petites capitales, parce que l’arabe ignore les majuscules, et les caractères italiques, pour des raisons esthétiques, n’y sont pas utilisés. Aucune solution alternative (caractères gras, soulignement, autre…) n’étant pleinement satisfaisante, les noms d’auteurs, titres d’ouvrages et de périodiques ne sont différenciés par aucun caractère graphique particulier.
   1. **Bibliographie** (dans l’ordre, exemples d’édition de source, d’ouvrage, d’ouvrage collectif, d’article dans un ouvrage collectif et d’article dans un périodique) :

أخفش الأوسط (الـ)، أبو الحسن سعيد بن مسعدة، كتاب القوافي، تحقيق عزة حسن، دمشق، وزارة الثقافة، ١٩٧٠.

فريجات، عادل، ١٩٩٤، الشعراء الجاهليون الأوائل، بيروت، دار المشرق.

شحيد، جمال وغوتية، إيريك (تنسيق)، ٢٠٠٦، النقد الأدبي في المشرق العربي، دمشق، المعهد الفرنسي للشرق الأدنى (منشورات المعهد الفرنسي في دمشق ٢٢٧).

جهاد، كاظم، ٢٠٠٦، « في تلاقيات النقد الأدبي، دريدا أنموذجا »، في شحيد، جمال وغوتية، إيريك (تنسيق)، النقد الأدبي في المشرق العربي، دمشق، المعهد الفرنسي للشرق الأدنى (منشورات المعهد الفرنسي في دمشق ٢٢٧)، ص ١٩٧-٢١٢.

صحراوي، مسعود، ٢٠٠٤، « الأفعال الكلامية عند الأصوليين »، مجلة الدراسات اللغوية ٢/٦، ص ١٩٤-٢٤٢.

* 1. **Références dans le texte et dans les notes** : comme dans les ouvrages ou articles en langue française, seuls sont notés le nom et le titre (sources) ou le nom et la date (études). Lorsque la référence apparaît dans le texte, la date est mise entre parenthèses.

**7. L’usage d’abréviations est conseillé pour des ouvrages fréquemment cités** (*Aġānī* pour Iṣfahānī (al-), Abū al-Faraǧ, *Kitāb al-aġānī*, etc.). Dans ce cas, l’abréviation est employée seule lorsque l’ouvrage concerné est cité (voir *Aġānī*, vol. 2, p. 270) ou, si nécessaire, précédée du nom de l’auteur. L’auteur prendra soin de faire figurer, au début de la bibliographie, la liste des abréviations utilisées dans son ouvrage (*Aġānī* = Iṣfahānī (al-), Abū al-Faraǧ, *Kitāb al-aġānī*, etc.).

**2.5. Instructions pour la rédaction (5) : Illustrations**

1. L’auteur doit s’assurer que le service des Presses de l’Ifpo possède les versions des logiciels qu’il a utilisés pour créer ses illustrations. Pour les dessins, *Adobe Illustrator* sera utilisé de préférence (plutôt que *Canvas*) ; pour les photos, *Adobe Photoshop*; pour les tableaux, *Excel*, *Word* ou *Open Office*, plutôt que *Claris*.
2. Dans tous les cas, l’auteur doit :
   1. fournir une table des illustrations ;
   2. clairement distinguer les illustrations in texte et hors texte ;
   3. indiquer clairement l’emplacement des illustrations dans le texte ou dans l’ouvrage.
3. Toutes les illustrations doivent avoir un titre et/ou une légende claire et être numérotées. Selon les collections, cette numérotation est présentée en chiffres romains, petites capitales, ou en chiffres arabes italiques. Si les chiffres sont suivis de lettres, celles-ci sont en bas de casse (ia ou *1a*). Pour les illustrations qui n’ont pas été réalisées par lui, l’auteur doit impérativement mentionner dans la légende leur auteur et la source dont elles sont tirées.
4. Les documents fournis par l’auteur doivent avoir la netteté exigée par l’imprimeur :
   1. Les documents scannés doivent avoir une résolution minimale de 300 dpi et, si possible, être envoyés au format tif.
   2. Pour les cartes et dessins au trait réalisés à l’aide de logiciels comme *Adobe Illustrator*, l’épaisseur des traits ne doit pas être inférieure à 0,25 pt, les traits risquant sinon de disparaître à l’impression. Par ailleurs, le scannage des dessins au trait doit s’effectuer en 1000 dpi-bitmap.
   3. Les auteurs souhaitant visualiser les résultats, à l’impression, des différentes épaisseurs de traits et des trames générées par le logiciel *Adobe Illustrator* sont invités à se référer à la charte graphique réalisée par J.-P. Thalmann et qui se trouve à la dernière page de l’ouvrage *Tell Arqa I*, vol. 2, 2006 (*BAH* 177).
5. L’auteur doit signaler la présence éventuelle de documents graphiques hors norme, qui ne peuvent trouver place ni dans le texte, ni dans les planches, et préciser la forme sous laquelle il souhaite les intégrer à l’ouvrage : dépliant ou pochette de plans grand format collée à la couverture, ou séparée de l’ouvrage. Les Presses de l’Ifpo recommandent toutefois de réduire au minimum le recours à des dépliants, pour des raisons tant techniques que financières.
6. L’usage de la couleur est soumis à conditions : le nombre d’illustrations en couleurs est soumis à l’approbation du service des publications et la décision finale revient au responsable de collection ou de la revue. Pour les plans, il est préférable de jouer sur les niveaux de gris et sur les trames plutôt que de faire usage de couleurs.
7. Dans le cas où l’auteur souhaite reproduire dans son ouvrage une illustration dont il n’est pas l’auteur ou un document (carte, manuscrit, etc.), il est de sa responsabilité de s’assurer qu’il peut légalement le faire et, le cas échéant, en obtenir l’autorisation (tout document reproduit à partir d’une autre publication plus récente que 70 ans doit faire l’objet d’une demande de reproduction). Il joindra au dossier une copie de la (des) autorisation(s). L’Ifpo décline toute responsabilité dans ce domaine et se réserve le droit de ne pas accepter les illustrations qui pourraient faire l’objet de contestation. Mais il peut éventuellement se charger de la demande d’autorisation pour des cas particulièrement complexes : il convient alors de l’en avertir dès le dépôt du manuscrit. Si les droits de reproduction sont élevés, les Presses de l’Ifpo se réservent le droit, après discussion avec l’auteur et le directeur de publication ou de collection, de refuser de prendre en charge ce surcoût. L’auteur peut alors décider d’éliminer le document ou de prendre lui-même en charge le paiement des droits.
8. Pour le cas particulier des éditions en ligne uniquement, l’auteur devra fournir, pour les photographies, des fichiers image au format jpeg (1500 x 1000 pixels) et pour les cartes, dessins et schémas, des formats ai ou png.
9. Il est possible d’insérer des objets multimédia (son, vidéo, présentation) dans les articles en ligne. L’auteur devra fournir le lien internet de la plateforme sur laquelle est hébergé le média (youtube, archives.org, etc.). S’il ne s’agit pas d’une ressource déjà existante, l’auteur devra mettre en ligne lui-même le ou les fichiers sur la plateforme de son choix en coordination avec les Presses de l’Ifpo.
10. Pour les annexes électroniques à des livres papier, on préfèrera la mise en ligne d’un corpus de données à la fourniture d’un CD ou d’un DVD joint au livre. La mise en place de ces annexes en ligne se fera en coordination avec les Presses de l’Ifpo.

**2.6. Instructions pour la rédaction (6) : Index**

1. Si l’ouvrage doit comporter un ou plusieurs index, la liste des entrées doit être fournie par l’auteur lors de la remise de son manuscrit.
2. L’auteur complète ces index sur le dernier jeu d’épreuves.
3. Dans le cas d’un ouvrage collectif comportant plusieurs langues, l’entrée de référence de l’index sera celle du mot français ou « à la française » (ex : si la ville de Damas est évoquée plusieurs fois dans l’ouvrage, à la fois en français et en anglais, l’entrée principale sera « Damas », et on trouvera ensuite : « Damascus : voir Damas »).
4. Dans le cas où l’une des langues de l’ouvrage est l’arabe, les noms et termes arabes feront l’objet d’un ou de plusieurs index séparés.
5. Comme dans le cas de la bibliographie, les noms et termes arabes seront classés suivant l’ordre alphabétique français, sans tenir compte ni de l’article défini *al-*, ni des diacritiques : t, ṯ et ṭ ne sont pas distingués (tous se trouvent à la lettre t) ; et de même pour d, ḏ et ḍ ; ǧ et ġ ; ḥ, ḫ et h ; s, š et ṣ ; z et ẓ. Enfin, le *ʿayn* et la *hamza* ne sont pas pris en compte.